



Responsabilité sur petite parcelle que je laisse libre d'accès

Par **huoz**, le **21/05/2012** à **14:27**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'une petite parcelle que nous laissons à la disposition de tous pour faciliter le stationnement dans la rue. De plus, il y a un mini jardinet, que nous laissons à la disposition d'un couple de voisins qui y cultivent quelques plantes aromatiques, et dont chacun peut accéder par un petit escalier en bois, il est vrai un peu précaire et glissant par temps humide.

Une personne nous a affirmé qu'en cas de chute ou d'un quelconque accident sur notre "parking" ou de l'escalier... nous exposons notre responsabilité, qui pourrait être grave.

Est-ce vrai ?

Si oui, y a-t-il un moyen simple (et gratuit si possible) de se mettre hors d'atteinte de ces soucis tout en conservant l'esprit de partage qui est le notre ?

Suis-je couvert par l'assurance responsabilité civile de mon habitat ?

Voilà trois questions en une !

Merci à l'avance pour l'intérêt que vous voudrez bien porter sur ce qui me préoccupe, et pour votre esprit de partage.

Bien cordialement,

H.

Par **Tisuisse**, le **21/05/2012** à **19:11**

Bonjour,

Consultez l'article 1386 du code civil, vous y trouverez votre réponse.